



Legality & Rule Clarification Task Team Terms of Reference

Number: CCTT-2021-006

Mandate

The purpose of the Legality & Rule Clarification Task Team is to assist Cheer Canada's members (Provincial / Territorial Sport Organizations) with legality and rule clarification experts.

Deadline for Completion:

- Ongoing

Key Duties

The key duties of the Legality & Rule Clarification Task Team are the following:

- Foster the development of a Canadian contingent of safety experts that are focused on the Canadian cheer community;
- Provide timely and efficient rules support to Cheer Canada members and/or their registrants based on members needs;
- Create a framework for safety rules education and resources, expanding upon the membership's understanding of the International Cheer Union's (ICU) Cheer and Performance Cheer safety rules;
- Create a database of statistics on safety infractions that are specific to Canada to enable efficient targeting of rules based educational resources.

Authority

The Task Team will provide legality and rule clarifications on behalf of Cheer Canada. The Task team will maintain a record of all inquiries and decisions that the Cheer Canada Executive Committee will have access to.

Composition

The Legality & Rule Clarification Task Team will be comprised of:

- The Task Team Chair, appointed by the Board;
- Task Team members, a minimum of three (3) and a maximum of seven (7) members including the Task Team Chair, appointed by the Board. On an interim basis, Task Teams can include up to nine (9) members;

Individuals appointed by the Board shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the Task Team's responsibility and to the extent possible, the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location, and ethnicity.

The Task Team will be dissolved after it has completed its assigned task.

Appointment

Members shall be selected for the Task Team by the Board with input from the PTSOs. Should a vacancy occur on the Task Team, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the project. The Board may remove any member of the Task Team.

Meetings

The Task Team will meet in person and via conference calls, as determined by the Task Team Chair.

Resources

The Task Team will receive the necessary resources from Cheer Canada to the extent approved in the annual budget to fulfill its mandate. The Board may assign staff persons to assist the Task Team with its work from time to time.

Reporting

The Task Team will maintain minutes of its meetings and will make those minutes available to the Board. The Task Team and its Chair will receive direction from the Board through the Vice President.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board of Cheer Canada on October 20, 2021. The Board will review these Terms of Reference on a regular basis and will make revisions, as warranted.

Appendix A - Task Team's Chair Duties

Key Duties

The Task Team Chair will perform the following key duties:

- Preside over all meetings of the Task Team;
- Prepare meeting agendas focused on Task Team responsibilities;
- Ensure the Task Team works effectively and follows principles of best practices in governance;
- Ensure meetings are efficiently managed and decision-making is transparent;
- Ensure Task Team members know and respect the distinction between the roles of the Task Team and staff;
- Ensure conflict of interest issues are addressed sensitively and constructively;
- Approve the meeting minutes prior to their distribution;
- Work in collaboration with the Director/liaison appointed to the Task Team, to ensure that Task Team recommendations are reported to the Board, and that feedback and directions from the Board are communicated to the Task Team.



Équipe de travail sur la légalité et la clarification des règlements Termes de référence

Numéro : CCTT-2021-006

Mandat

Le but de l'équipe de travail sur la légalité et la clarification des règlements est d'aider les membres de Cheer Canada (organisations provinciales et territoriales de sport ou OPTS) avec des experts en légalité et en clarification des règlements.

Date limite d'achèvement

- Équipe de travail permanente

Fonctions principales

Les principales tâches de l'équipe de travail sur la légalité et la clarification des règlements sont les suivantes :

- Favoriser le développement d'un contingent canadien d'experts en sécurité qui se concentrent sur la communauté canadienne de cheerleading;
- Fournir un soutien opportun et efficace en matière de règles aux membres de Cheer Canada et/ou à leurs inscrits en fonction des besoins des membres;
- Créer un cadre pour l'éducation et les ressources en matière de règles de sécurité, en élargissant la compréhension des membres des règles de sécurité du cheerleading et du performance cheer de l'International Cheer Union (ICU);
- Créer une base de données de statistiques sur les infractions à la sécurité qui sont spécifiques au Canada afin de permettre un ciblage efficace des ressources éducatives basées sur les règles.

Autorité

L'équipe de travail fournira des clarifications sur la légalité et les règles au nom de Cheer Canada. L'équipe de travail tiendra un registre de toutes les demandes et décisions auquel le comité exécutif de Cheer Canada aura accès.

Composition

L'équipe de travail sur la légalité et la clarification des règlements sera composée des personnes suivantes :

- Le chef de l'équipe de travail, nommé par le conseil d'administration;
- Les membres du groupe de travail, un minimum de trois (3) et un maximum de sept (7) membres incluant le chef de l'équipe de travail, nommés par le conseil d'administration. À titre provisoire, les groupes de travail peuvent comprendre jusqu'à neuf (9) membres;

Les membres de l'équipe de travail seront nommés par le conseil d'administration et devront posséder une expertise ou une expérience appropriée dans les domaines concernés par l'équipe de travail. Dans la mesure du possible, ils devront également représenter la nature diversifiée des membres de Cheer Canada relativement à la langue, au sexe, à l'emplacement géographique et à l'origine ethnique de ces derniers.

Le groupe de travail sera dissous après avoir terminé la tâche qui lui a été assignée.

Nomination

Les membres de l'équipe de travail sont nommés par le conseil d'administration avec la participation des OPTS. S'il y a un poste vacant au sein d'un groupe de travail, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour combler ce poste pour le reste du mandat. Finalement, le conseil peut révoquer tout membre de l'équipe de travail.

Réunions

L'équipe de travail se réunira en ligne, par téléphone ou en personne, tel qu'établi par son chef.

Ressources

L'équipe de travail sur la légalité et la clarification des règlements recevra de Cheer Canada toutes les ressources nécessaires telles qu'approuvées dans le budget annuel afin de réaliser son mandat. De plus, des membres du personnel pourront à l'occasion être désignés par le conseil d'administration pour aider l'équipe de travail dans ses projets.

Rapports

L'équipe de travail sur la légalité et la clarification des règlements tiendra un procès-verbal de ses réunions, lequel sera mis à la disposition du conseil d'administration. La vice-présidente du conseil d'administration donnera les consignes de la part du conseil d'administration à l'équipe de travail.

Révision

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration de Cheer Canada le 20 octobre 2021. Le conseil d'administration examinera régulièrement ce mandat et y apportera des révisions, le cas échéant.

Annexe A - Fonctions du chef de l'équipe de travail

Fonctions principales

Le chef de l'équipe de travail s'acquittera des principales tâches suivantes :

- Présider toutes les réunions de l'équipe de travail;
- En prévision des réunions, préparer un ordre du jour en fonction des responsabilités de l'équipe de travail;
- S'assurer que l'équipe de travail travaille efficacement et suive les principes des meilleures pratiques en matière de gouvernance ;
- S'assurer que les réunions soient gérées efficacement et que la prise de décision soit transparente ;
- S'assurer que les membres de l'équipe de travail connaissent et respectent la distinction entre les rôles de l'équipe de travail et du personnel de Cheer Canada;
- Veiller à ce que les problèmes de conflit d'intérêts soient traités de manière sensible et constructive;
- Approuver le procès-verbal de la réunion avant sa distribution;
- Travailler en collaboration avec l'administrateur/agent de liaison désigné pour l'équipe de travail, afin de s'assurer que les recommandations de l'équipe de travail soient communiquées au conseil d'administration et que les commentaires et les directives du conseil d'administration soient transmis à l'équipe de travail.